

**COMITE DE RIVIERES DES DRANSES
ET DE L'EST LEMANIQUE**

05 décembre 2012 - 18 heures 00

Date de la convocation du Comité de rivières : 23 novembre 2012

Membres présents

Collège des membres représentant les élus

Laurent RABHI – ARMOY ; Michel MEYNET - BELLEVAUX ; Gérard COLOMER – BONNEVAUX ; Bernard MAXIT – LA CHAPELLE D'ABONDANCE ; Sophie MUFFAT – LA COTE D'ARBROZ ; Pierre-François DUCRET – FETERNES ; Gilbert GALLAY – LA FORCLAZ ; Jean Claude PAOLY – LUGRIN ; Bernard PICCOT – LULLIN ; Joseph DEAGE – LE LYAUD ; Marie-Thérèse CHEVALLET – LULLIN ; Joseph DEAGE – LE LYAUD ; Marie-Claude NABET – MARIN ; Alexandre DARROMAN – MARIN ; Jean Michel JULLIARD – MAXILLY SUR LEMAN ; André PEERSMAN – MONTRIOND ; André LAPERROUSAZ – PUBLIER ; Jean-Claude MORAND – SEYTROUX ; Raymond PERAY – SAINT GINGOLPH ; Marie-Thérèse CHARNAVEL – SAINT JEAN D'AULPS ; Max MICHOU – SAINT PAUL EN CHABLAIS ; Jean DENAIS – THONON-LES-BAINS ; Jean-Pierre FAVRE-VICTOIRE – VACHERESSE ; Jacqueline GARIN – LA VERNAZ ; Maurice PERTUISET – SAINT GINGOLPH-SUISSE

Collège des membres représentant de l'état et les établissements publics

Jean Marc PILLOT – AERMC ; Cécile MARQUESTE – AERMC ; Jean Claude RAYMOND – ONEMA ; Isabel LHEUREUX – DDT ; Mathieu DELILLE – DDT ; David PROUTEAU – SOUS- PREFECTURE ; Guy FOURNIER - RTM

Collège des membres représentant les organisations professionnelles et les usagers des rivières

Philippe EROLA – AAPPMA ; Roger PLASSAT – AAIPLA ; Bernard LEBRETTE – APERA ; Alain GAGNAIRE – ASL ; Séverine DUPONT – CHAMBRE D'AGRICULTURE ; Philippe BESSY – EDF ; Patrice BERAVERAND – EDF ; Emile CONSTANT – FRAPNA ; Alain LEVRAY – FDC ; J.M DORIOZ – INRA ; Guy VULLIEZ – SPFS.

Ordre du jour :

- Présentation du budget 2013 du contrat de rivières
- Présentation du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC
- Présentation des avancées de l'étude quantitative de la ressource en eau
- Présentation des résultats de la phase 1 (bilan de la qualité des eaux) de la caractérisation de l'état des eaux et du bilan des pressions polluantes
- Présentation des avancées de l'étude hydromorphologique et qualité piscicole
- Question diverses

Introduction par M. COLLOUD et présentation de l'ordre du jour.

I. Projet de budget 2013 (cf. présentation Budget)

Projet de budget primitif 2013 - Rivières

		DEPENSES			RECETTES
FONCTIONNEMENT		BP2013		BP2013	
	Etudes contrat de rivières	325 065,00	Subvention Région	16 895,00	
	Achat fournitures	1 700,00	Subvention CG74	23 029,00	
	Services extérieurs hors études	5 000,00	Subvention Agence de l'Eau	190 134,00	
	Autres services extérieurs	2 000,00	Participations collectivités		
	Personnel animateur	40 000,00	Dranses	148 407,00	
	Stagiaire	2 700,00			
	Journée terrain élus	2 000,00			
TOTAL	378 465,00	TOTAL	378 465,00		
INVESTISSEMENT	DEPENSES	BP2013	RECETTES	BP2013	
		0,00		0,00	

M. BRUNEL commente les dépenses qui se concentrent essentiellement sur la réalisation des études lancées en 2012 et explique le choix de prendre un stagiaire pour synthétiser les différentes études existantes afin de réaliser une synthèse paysagère.

M. BRUNEL présente les financements obtenus pour les 3 études et le poste d'animation par l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général. Le financement du Conseil Général sur les études porte sur un montant en € HT, d'où le taux de financement légèrement inférieur à 80%.

L'équilibre global des dépenses et des recettes sera effectif à l'issue des 4 années. Pour chaque exercice, le budget doit être présenté à l'équilibre, mais la participation des collectivités sera actualisée en fonction des dépenses exactes et subventions obtenues dans l'année.

Mme GARIN demande si la participation des collectivités sera appelée au fur et à mesure de l'avancé des études.

Mme BILLAULT explique qu'à l'issue de chaque exercice, un bilan des dépenses et des subventions perçues sera réalisé afin d'appeler financièrement au plus juste les collectivités.

II. Présentation du 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau (cf. présentation 10^{ème} programme AERMC)

M. PILLOT présentes les 3 grands enjeux de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

- Economiser et partager l'eau (266 M€)
- Préserver l'eau et la santé (1,29M d'€ dont 129 M€ pour lutter contre les pollutions agricoles)
- Restaurer les milieux aquatiques (414 M€)

M. PILLOT fait un point sur les redevances perçues par l'Agence de l'Eau. Celle-ci proviennent essentiellement des ménages mais également des collectivités territoriales et des industriels. Cette redevance a augmenté d'environ 2.8% entre le 9^{ème} et le 10^{ème} programme ce qui correspond à l'inflation.

III. Présentation de l'avancement de l'étude quantitative de la ressource en eau (cf. présentation ressource réalisé par le groupement CIDEE/ Claire RATOUIS/ Evelyne BAPTENDIER)

Le prestataire rappelle les objectifs de l'étude :

- Compléter le diagnostic du bassin versant effectué dans le dossier sommaire de candidature
 1. État des réserves renouvelables
 2. Effets cumulés des prélèvements à l'échelle du bassin versant
 3. Caractéristiques et fonctionnement des milieux aquatiques et de leurs interrelations
- Etablir un diagnostic partagé par tous les acteurs
- Emettre des propositions d'objectifs et d'actions pour le futur Contrat
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation
- Réexaminer le postulat d'équilibre quantitatif fixé au SDAGE

Le prestataire termine actuellement la collecte des données disponibles sur le bassin versant. L'étude est prévue pour se terminer au cours du premier trimestre 2014.

M. COLLOUD demande si le cabinet a rencontré des difficultés dans la collecte des données auprès des différentes collectivités.

Mme RATOUIS explique que cela dépend de la taille de la commune. En effet, souvent les petites communes ont peu de services techniques et les données sont donc difficiles à rassembler. En général, il est moins aisé d'obtenir des informations avec les communes de montagne.

Mme BAPTENDIER montre un exemple de rendu du travail déjà réalisé sur le bassin versant du Brevon (cf. présentation).

M. JOUNEAU demande des précisions concernant l'identification des assecs par les agents de l'ONEMA. Il est important de distinguer les évènements ponctuels et récurrents. M. JOUNEAU ajoute que les cartes présentées ici doivent être cohérentes avec celle établies lors de l'étude préalable.

M. COLLOUD précise que n'ayant eu le courrier de Thonon-les-Bains que le 5 décembre 2012, date du présent comité, il est donc difficile de réagir.

M. BRUNEL montre la carte du dossier de candidature du contrat de rivière.

M. DENAIS dit qu'à défaut de respecter strictement le cahier des charges, la commune de Thonon les bains ne voterait pas le budget du SIAC.

M. BRUNEL précise que la carte présentée est celle définie lors de l'étude préalable en 2009 et qui a servi de base pour l'élaboration de la clef de répartition. Bien entendu M. BRUNEL est à l'entière disposition de la ville de Thonon si celle-ci souhaite des précisions.

M. DRAY demande si les premiers résultats montrent qu'on a affaire à des sources ou des nappes ?

Mme BAPTENDIER répond que sur la vallée du Brevon, on n'observe pour le moment que des sources.

IV. Présentation de l'avancement de l'étude qualité des eaux et pressions polluantes (cf. présentation réalisé par SAGE environnement)

M. LECHANANOINE présente l'état d'avancement de l'étude:

- a. Phase 1 : Qualité des eaux de surface et des eaux souterraines
- b. Phase 2 : Les pressions polluantes présentes sur le bassin versant
- c. Phase 3 : Les analyses complémentaires

Mme GALLAY repose la question du périmètre présenté sur la carte et qui lui semble plus proche de la Dranse que sur l'autre carte.

M. BRUNEL explique qu'il s'agit ici de la carte de l'Agence de l'Eau qui ne correspond pas à la limite topographique du bassin versant, qui elle sert de référence au découpage du contrat de rivières.

M. JOUNEAU redemande que les périmètres soient identiques sur les représentations cartographiques et que les légendes soient claires concernant le périmètre de bassin versant.

M. PILLOT intervient sur les types de représentations cartographiques qui peuvent varier en fonction de ce qui est identifié (bassin-versant, masse d'eau...). Ainsi, le bassin versant topographique défini lors de l'étude préalable ne correspond pas forcément au périmètre identifié dans le SDAGE par l'Agence de l'Eau.

Il est rappelé que le périmètre officiel des études est le périmètre du bassin versant du contrat défini dans le dossier sommaire de candidature et sur la base duquel la surface de bassin versant a été calculée par commune. Les différentes cartographies présentées par les cabinets d'études seront mises en compatibilité avec le DSC.

M. PERTUISET demande s'il existe une carte des pollutions venant des alpages et des animaux (*Escherichia Coli*).

M. LECHANOINE répond qu'effectivement il y a peu d'éléments sur cette problématique. L'acquisition de données est difficile et il est délicat de pouvoir relier une pollution bactériologique à un site précis.

M. DEAGE cite l'exemple du territoire du SYMASOL, où la problématique du bétail pataugeant directement dans les rivières a été clairement identifiée.

Mme DUPONT rappelle qu'en matière de pollution agricole, on peut distinguer les pollutions liées aux bâtiments d'élevage et la concentration d'animaux directement aux abords des cours d'eau (point d'abreuvement...). Dans les alpages, on est sur des ressources vulnérables et des améliorations sont certainement à apporter concernant les animaux.

Concernant les pesticides, beaucoup d'exploitations souscrivent à la prime herbagère Agro-environnementale (limitation des produits phytosanitaires).

M. COLLOUD demande si tous les emplacements de traite sont répertoriés. Les traites se font toujours au même endroit et ce peut être une source de pollution importante.

Mme DUPONT répond que ces points sont peut-être recensés dans le cadre des plans pastoraux territoriaux.

M. MICHOUUD explique que, sur la vallée d'Abondance, une partie des eaux blanches issues de la transformation du lait sont envoyées dans le réseau, après pré-traitement et traitées à la station d'épuration dimensionnée en conséquence.

M. MEYNET et M. DRAY s'interrogent sur la différence entre état écologique et état physico chimique. De plus, M. MEYNET est surpris que la qualité du Brevon soit très bonne en amont du lac du Vallon étant donnée les problèmes d'assainissement sur le hameau de la chèvrerie.

M. LECHANOINE explique que le bon état écologique, contient des paramètres biologiques, chimiques et morphologiques. La physico-chimie cible une liste de substances précise d'origines anthropiques et potentiellement dangereuses. Le Brevon a été évalué en 2009 en très bon état sur le plan écologique, malgré les problèmes d'assainissement sur le hameau de la Chèvrerie car l'état a été déterminé pour toute la masse d'eau alors que les analyses n'avaient peut-être pas été faites sur tous les secteurs.

M. PERTUISET demande si un lien sera fait avec la qualité des eaux souterraines.

M. LECHANOINE répond que la base utilisée recoupe de nombreuses données sur les eaux souterraines.

Mme NABET demande s'il y a une étude sur l'érosion des berges et qui aura la responsabilité de l'entretien des bords de cours d'eau.

M. COLLOUD précise que le contrat ne pourra pas lancer les actions tant que les études sont en cours et que le dossier de candidature n'est pas terminé et validé par le comité de rivières.

M. BRUNEL ajoute que la problématique des berges est traitée par l'étude « hydromorphologie ». Bien entendu, la problématique de vignes de Marin fait partie des enjeux prioritaires du bassin versant et sera prise en compte dans les études.

M. DRAY demande si les AOC ne limitent pas l'utilisation de produits phytosanitaire car les graphiques présentés semblent montrer le contraire.

M. LECHANOINE ne connaît pas l'impact des AOC. Par contre les graphiques présentés montrent des utilisations moyennes en fonction du type de culture. Ainsi, même si la vigne représente une part très faible des surfaces agricoles du bassin versant, elle pourrait potentiellement être la source la plus importante de pesticide.

V. Présentation de l'avancement de l'étude hydromorphologie et qualité piscicole (cf. *présentation multifonctionnelle réalisé par BURGEAP et présenté par M. BRUNEL*)

Après présentation de l'étude (cf. *présentation*) M. BRUNEL demande si le comité souhaite la réalisation d'un MNT (modèle numérique de terrain).

M. PERAY demande si cela sera utile à l'étude.

M. BRUNEL précise que modèle est estimé à 6 800€ HT. Il permettra d'avoir des résultats plus précis sur l'étude (topographie...). De plus, une fois le MNT acquis, celui-ci pourra être mis à la disposition des collectivités qui disposeront alors d'un outil topographique très précis pour la réalisation de projet proche des cours d'eau.

Le Comité est favorable à la réalisation du modèle numérique de terrain.

M. COLLOUD remercie l'assemblée.